

## ■ Tarif

**110 € + TVA**

par cours choisi et par personne inscrite.  
(syllabus inclus)

## ■ Membres de l'UFHJ :

50 € + TVA par cours choisi et par personne inscrite si celle-ci est membre de l'UFHJ en ordre de cotisation ou si elle est inscrite par un membre effectif de l'UFHJ en ordre de cotisation.

## ■ Public cible :

Formations à destination des **stagiaires**, en priorité. Elles sont également accessibles aux huissiers de justice, aux candidats huissier de justice, aux membres du personnel qualifié des études et à toute personne intéressée par la matière traitée.

## ■ Inscriptions :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site [www.ufhj.be/formations](http://www.ufhj.be/formations) où il vous est également demandé de procéder immédiatement au paiement par carte bancaire. Un accusé de réception et une facture vous seront ensuite adressés à l'adresse e-mail que vous aurez renseigné.

Afin d'assurer une formation de qualité, nous limitons les inscriptions à **30 participants** par cours, dans l'ordre des inscriptions, et nous nous réservons la possibilité d'annuler une formation en-dessous de 15 participants. Pour ces raisons, il ne vous sera pas possible d'annuler une inscription, mais si nécessaire, un remplaçant pourra toujours être présenté en vue d'une substitution éventuelle, le cas échéant dans les limites des conditions d'accès au tarif membre.

## ■ Attestation de présence :

Une attestation de présence sera disponible pour les participants qui le souhaitent à la fin de chaque formation, pour valoir justificatif aux employeurs et leur permettre de recevoir un remboursement partiel de son inscription auprès de Liberform<sup>1</sup> (30 €/formation).



## ■ Agrément – formation permanente :

Une demande d'agrément a été adressée à la Chambre Nationale des Huissiers de Justice pour **4 points de formation permanente**. Les personnes entrant en considération se les verront attribuer de façon automatique. Un contrôle d'identité sera réalisé à l'entrée.

## ■ Lieu :

Espace UCM (parking à l'arrière du bâtiment)  
Chaussée de Marche 637, 5100 Namur-Wierde



## ■ Horaire :

[ 1 cours = 4 heures pleines ]

**8h45** - accueil  
**9h00** - début de la formation  
**11h00** - pause / catering disponible sur place  
**11h15** - suite de la formation  
**13h30** - fin

## ■ Restauration post-formation ! NOUVEAUTÉ ! :

Pour ceux qui le désirent, le mess de l'UCM nous est à présent ouvert en fin de formation où vous aurez la possibilité de prendre un repas ou un sandwich à prix fort raisonnable.

## ■ Renseignements complémentaires :

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de l'administrateur-délégué aux formations UFHJ, Maître Olivier EGGERMONT : [formations@ufhj.be](mailto:formations@ufhj.be) ou auprès de Madame Fabienne MASSIMO, notre assistante administrative : [secretariat@ufhj.be](mailto:secretariat@ufhj.be)



## FORMATIONS POUR LES STAGIAIRES

Année judiciaire **2019 – 2020**



Les cours sont également ouverts aux huissiers de justice, aux candidats huissier de justice, aux membres du personnel qualifié des études et à toute personne intéressée par la matière traitée

**Espace UCM**

Chaussée de Marche 637, 5100 Namur-Wierde

<sup>1</sup> conditions de remboursement sur [www.liberform.be](http://www.liberform.be)

■ LES FORMATIONS UFHJ :  
une vraie valeur ajoutée à votre préparation  
au concours !

Le concours à la fin de votre stage n'est pas à sous-estimer et le faible taux de réussite de ces dernières années, même s'il progresse, nous laisse pensif. Pourtant, au vu des questions posées les années précédentes, plus de 90% des questions ont été abordées lors de nos cours ! D'ailleurs, le taux de participation des stagiaires à nos formations et le taux de réussite à l'examen sont intimement liés, démontrant par là toute la pertinence de l'offre que nous avons développée.

Nous sommes à présent au début d'un nouveau cycle de trois ans de formation. Fort de l'expérience passée, nous aborderons durant ce cycle à nouveau toutes les matières, mais avec toutes les nouveautés et les adaptations nécessaires. Les stagiaires nous rejoignant en cours de cycle ne seront pas en reste, puisque cette formule est reconduite tous les trois ans en respectant l'ordre établi. De cette manière, chaque stagiaire pourra en trois ans suivre l'entièreté d'un cycle, peu importe le moment où il décide de nous rejoindre.

Vous aurez également noté que ces formations sont séparées des formations pour les employés d'étude. Ceci est la réponse à un constat flagrant posé les années précédentes : les employés se sentent déforçés par la présence en masse de stagiaires, candidats et titulaires, et déstabilisés par un niveau de technicité sans cesse accru. Notre volonté est donc d'offrir à chacun des formations adaptées à ses besoins. Les huissiers de justice et candidats ne s'y trompent d'ailleurs pas ; cherchant ainsi à se recycler pour les uns, à préparer l'examen imposé en vue des nominations pour les autres.

Plus que jamais, notre conseil reste donc inchangé : venez nombreux et ne tardez pas à vous inscrire sur notre site, les places étant limitées !

Quentin DEBRAY  
Président UFHJ  
[president@ufhj.be](mailto:president@ufhj.be)

Olivier EGGERMONT  
Adm.-délégué aux formations  
[formations@ufhj.be](mailto:formations@ufhj.be)

# Formations pour stagiaires

**COURS 1** : Jeudi 12 Septembre  
ou Jeudi 19 Septembre 2019 (au choix)

**Le tarif (civil et pénal).**

Par Noélie CROUFER & Anaïs GILLOTAY

**COURS 2** : Mercredi 16 Octobre  
ou Jeudi 24 Octobre 2019 (au choix)

**Le constat d'huissier de justice – Les jeux, concours et loteries.**

Par Ricardo DE RUBEIS & Jean-Luc VAN LIEFFERINGE

**COURS 3** : Mercredi 6 Novembre  
ou Mardi 12 Novembre 2019 (au choix)

**Les modes de signification.**

Par Pascal BODART & Sébastien HAINAUT

**COURS 4** : Jeudi 5 Décembre  
ou Mardi 10 Décembre 2019 (au choix)

**Le nouveau droit des sûretés et la réforme du gage.**

Par Christian PREAUX & François PREAUX

**COURS 5** : Mardi 14 Janvier  
ou Jeudi 23 Janvier 2020 (au choix)

**Les astreintes – le cantonnement – le rôle de l'huissier de Justice dans la procédure d'expropriation (récemment réformée).**

Par Céline DEGOUIS & Emerance PIRSON

**COURS 6** : Jeudi 6 Février  
ou Mardi 11 Février 2020

**La distribution par contribution.**

Par Christophe DEBATTY & Maryline LANGER

**COURS 7** : Jeudi 5 Mars  
ou Mardi 10 Mars 2020 (au choix)

**L'enregistrement – le répertoire – la facturation.**

Par Virginie BOSCARIOL & Anne-Sophie MULLIER

**COURS 8** : Jeudi 2 Avril  
ou Mardi 28 Avril 2020 (au choix)

**Le nouveau droit de l'insolvabilité des entreprises : le livre XX du CDE : faillite, PRJ, liquidation**

Par Aurélie COURTOY & Céline DEGOUIS

**COURS 9** : Jeudi 7 Mai  
ou Mardi 12 Mai 2020 (au choix)

**Le RGPD et le blanchiment de capitaux – principes fondamentaux et applications quotidiennes dans les études.**

Par Dayalan LERUTH & Cedric VERGAUWEN

**COURS 10** : Jeudi 4 Juin  
ou Mardi 9 Juin 2020 (au choix)

**L'acte d'huissier de Justice face à l'emploi des langues.**

Par Quentin DEBRAY & Barbara MEIRSSCHAUT